



## Pour que vive le Mouvement des AMAP !

### Appel à adhésions 2017 aux amapien(ne)s et aux paysan(ne)s en AMAP Auvergne-Rhône-Alpes

- Une nouvelle dynamique du Mouvement est en action : échanges inter-AMAP, rencontre régionale, production d'outils au service des partenariats en AMAP, développement d'un outil de gestion et de mise en réseau des AMAP (AMAPk).
- Le Mouvement est fragilisé par les choix politiques des baisses des subventions des Conseils Régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes, PACA)

**Ce contexte exige d'augmenter la part d'autofinancement pour être plus autonome et continuer à agir collectivement, sachant que cette évolution avait déjà été décidée par nos administrateurs afin de moins dépendre des finances publiques et de gagner en autonomie.**

**L'idée qu'adhérer à une AMAP c'est participer au Mouvement des AMAP prend encore plus de sens et verser une cotisation aux réseaux qui organisent ce mouvement, c'est œuvrer au maintien et au développement d'une agriculture paysanne :**

- l'engagement individuel au sein d'une AMAP, a toute sa valeur, mais ne suffit pas pour atteindre nos objectifs :
  - permettre un revenu décent aux paysans et une alimentation de qualité pour tous,
  - réduire les inégalités,
  - passer d'une agriculture chimique à une agriculture vertueuse,
  - stabiliser le climat et réduire la pollution, etc.

➤ seul un engagement collectif en parallèle de nombreux engagements individuels pourra peser sur les politiques publiques, ce qui nécessite que le mouvement des AMAP soit structuré en réseaux au niveau régional, national et international bien vivant et actif, en lien avec tous nos partenaires autour de l'agriculture paysanne.

**Une équipe de 2 salariées (1,55 EQTP), est nécessaire pour continuer les actions essentielles, renforcer la relation avec les AMAP et contribuer à la dynamique du Mouvement des AMAP.**

#### **Le Réseau AMAP AURA :**

- a porté à 15 € par amapien-ne-s le montant annuel de la cotisation 2017 (dans la mesure du possible pour les AMAP) dont 1 € pour le MIRAMAP ;
- a maintenu la cotisation paysan-ne à 50 ou 100 ou 200 € (25 € pour les paysans entrant dans un partenariat AMAP ou connaissant des difficultés) ;
- est en train de désigner des administrateurs comme interlocuteurs départementaux pour les AMAP et les paysans en AMAP afin de répondre aux questions à ce sujet (par tous moyens : réunions inter-amap, interventions lors de CA, AG ou livraisons de l'AMAP...), fournir des informations complémentaires et prendre vos remarques. Pour cela, un seul n° de téléphone : 04 81 91 65 34 ;
- appelle les AMAP à définir, lorsque ce n'est pas déjà fait, un référent « Réseau » afin de faciliter et renforcer les échanges entre chaque AMAP et le réseau.

**« Ensemble, nous sommes le mouvement des AMAP ! »**